



République Française

Département de
l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	15	15 + 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

Date de convocation
13 novembre 2025

Présents : **Jean-Pierre ABEL, Pascale CARDOT, Elvedin CAUSEVIC, Frédéric COGNON, Michel DEBANA, Cristina DO PAZO, Marlène DUTERTRE-PETITJEAN, Véronique JORDY, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Anne-Marie AUMER, Caroline ROUSSELET, Ly-Heang MOUMEN.**

Représentés : **Sandro BOURSON** pouvoir donné à **Véronique JORDY**, **Rachid CHADID** pouvoir donné à **Elvedin CAUSEVIC**, **Joëlle DIOT** pouvoir donné à **Jean-Pierre ABEL**, **Ringo MARAIS** pouvoir donné à **Frédéric COGNON**, **Eddy VAN DER LINDEN** pouvoir donné à **Anabelle VALLOIS**.

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2026 des concessions au cimetière communal

N° de délibération : 2025_11_07

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	5	20	0	0	0



Copie pour impression

Reception au contrôle de légalité le 19/11/2025 à 16h27

Référence de l'AR : 010-211002571-20251117-2025_11_07-DE

Publié le 19/11/2025 ; Affiché le 19/11/2025 ; Rendu exécutoire le 19/11/2025

Michel DEBANA, rapporteur,

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer l'an prochain pour les concessions du cimetière communal.

Etudié lors de la commission générale du 3 novembre 2025, il vous est proposé de maintenir les tarifs actuels, rappelés ci-après :

Concessions ordinaires :

- temporaires (15 ans)	147,35 €
- trentenaires	408,10 €
- cinquantenaires (uniquement pour renouvellements)	839,50 €

Cavurnes et columbarium :

- temporaires (15 ans)	387,00 €
- trentenaires	651,00 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'APPROUVER les tarifs des concessions du cimetière communal, au 1^{er} janvier 2026, tels que présentés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Philippe LEMOINE,

Maire

